

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N°D20221115\_05

### MISE EN VENTE DE MATÉRIEL TECHNIQUE

<b>Date du Conseil Municipal :</b>	<b>15 novembre 2022</b>	<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>59</b>
Date de convocation :	8 novembre 2022	Nombre de présents :	34
		Nombre de représentés par pouvoir :	7
		<b>Nombre de votants :</b>	<b>41</b>
		Nombre d'absents :	18

L'an deux-mille-vingt-deux, le quinze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BLEROT Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOUPIL Aurore, HUET Véronique, JOUAN Christèle, LEFEBVRE Pascal, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héroïse, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : GOULLEY Martine (à Laurette PATOUREAUX), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), LEMONNIER Estelle (à Denis LOISEAU), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PENNAUX Mélanie (à Claude BERTHE), RAFFRAY François (à Michèle DRAPPIER), TAVERNIER Sophie (à Bernard VANDOOREN).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PICCOT Paul, PROFIT Jean-François.

Secrétaire de séance : GOUPIL Aurore.

#### Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

#### Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

#### Considérant :

- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de vendre du matériel du service technique (matériel d'entretien des espaces verts, tente, chaises) ;
- Que le matériel est constitué de biens mobiliers du domaine privé de la Commune ;
- Que pour permettre aux habitants de pouvoir acquérir le matériel et de réaliser un choix objectif, M. le Maire propose de mettre en place la démarche suivante :
  - o définition d'un prix de vente de départ ;
  - o parution d'une annonce sur le site Internet de la Commune (avec descriptif et photos) ;
  - o définition d'un délai pour permettre à chaque personne intéressée de proposer une offre sous enveloppe cachetée ;
  - o ouverture des enveloppes à la date limite d'offre et attribution de la vente au plus offrant.
- Que dans l'hypothèse où aucun acquéreur local ne se manifesterait, une annonce sera déposée sur un site de vente ou d'enchère national ;

#### Décide : à l'unanimité (41 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'approuver la démarche de mise en vente exposée ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire à déterminer le prix de vente de départ puis le prix de vente définitif de chaque matériel et à conclure les ventes concernées ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.